

Département de l'Ain

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20221125-DEC2022-116-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2022  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2022-116**

**Objet : Convention d'engagement de l'association Groupe Nuits dans le cadre du projet culturel de territoire**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU l'année de préfiguration 2022-2023 qui s'inscrit dans le cadre d'un projet culturel de territoire, actuellement en préparation sous la forme d'un projet de convention territoriale d'éducation artistique et culturelle avec l'Etat (DRAC, Education Nationale), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain ;

- DECIDE de signer une convention d'engagement avec Groupe Nuits pour mener des actions artistiques et culturelles sur l'année scolaire 2022-2023 sur l'ensemble du territoire de la CCPA, au sein de communes et de structures volontaires.
- PRECISE que cette convention est conclue jusqu'à l'issue de l'année scolaire 2022-2023.
- PRECISE que la participation financière aux actions artistiques est fixée à 14 995 € HT.

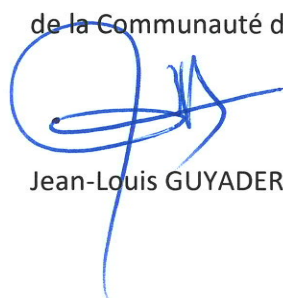
*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 novembre 2022*

Publiée le **25 NOV. 2022**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 novembre 2022.

Le Président  
de la Communauté de communes,

  
Jean-Louis GUYADER

